

Le 28 mai 2024

**PAR COURRIEL**

**François Ramsay**

Vice-président – Affaires corporatives,  
juridiques et réglementaires et chef de la  
gouvernance (par intérim)

Édifice Jean-Lesage  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0241**

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 1<sup>er</sup> mai 2024 et visant à obtenir :

*« le nombre de contrats octroyés à des fournisseurs chinois ces cinq dernières années avec chaque fois les noms des entreprises choisies, le montant total du contrat avec ventilation et un descriptif dudit mandat accordé. »*

(Transcription intégrale)

Nous vous informons tout d'abord que pour répondre à votre demande, nous avons extrait le nombre de fournisseurs dont l'adresse de facturation est en Chine. Toutefois, nous ne pouvons garantir qu'il s'agit réellement de fournisseurs chinois ni que cette information est complète.

Or, à titre indicatif, nous vous informons qu'Hydro-Québec a fait affaire avec 16 fournisseurs ayant une adresse de facturation en Chine au cours des 5 dernières années, pour une valeur totale facturée d'environ 1,4 M\$ annuellement, soit 0,04% de notre dépense moyenne annuelle en biens et services. Soulignons qu'Hydro-Québec fait affaire avec près de 9 000 fournisseurs, dont 90 % auprès d'entreprises québécoises.

Toutefois, nous ne pouvons vous communiquer les autres renseignements faisant l'objet de votre demande

suivant les articles 21 à 24 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. En effet, il s'agit de renseignements de nature commerciale qui sont traités de manière confidentielle. Leur divulgation risquerait vraisemblablement de causer une perte à notre organisme, de nuire de façon substantielle à notre compétitivité et à celle de nos fournisseurs. Dans ce contexte, nous ne pouvons accéder à cette partie de votre demande.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p. j.